

des États-Unis, parce que nous avons l'impression qu'il nuisait à nos marchés et toujours, autrefois, lorsque nous formulions des plaintes de ce genre, nous étions en mesure d'argumenter avec persuasion et d'établir solidement nos raisons. Or, maintenant, nous écoulons nos produits agricoles excédentaires sur les marchés modiaux, à prix réduits, et faisons exactement la même chose dont nous nous plaignions quand il s'agissait d'un autre pays. Pour ces raisons, j'aimerais que le ministre traite à fond cette question et explique la nature précise de notre politique en ce qui concerne l'écoulement de ces produits en dehors du pays. En exposant ce point de vue, j'ai cherché à limiter mes observations aux aspects commerciaux de cette affaire. Je comprends, évidemment, la tentative qu'on fait pour maintenir le niveau des recettes agricoles, mais à mon sens, ce n'est pas la meilleure façon de soutenir les revenus agricoles, et il y a d'autres façons de traiter cet aspect du problème.

Il y a une autre question que j'aimerais poser au ministre. Son collègue, le ministre de l'Agriculture, en donnant la réponse que je viens de signaler, a parlé d'utiliser cet envoi afin d'essayer de pénétrer de nouveau sur le marché européen, pour ce qui est du porc et d'autres produits agricoles, et puis il a ajouté qu'il s'agissait en somme d'un envoi expérimental. Je demanderais au ministre de bien vouloir développer davantage cette partie de la réponse, en disant au comité quelles sont au juste les dispositions qu'on prend, et quels sont les projets du gouvernement, en vue de retrouver en Europe des débouchés pour nos produits agricoles. Allons-nous essayer d'accéder à ces marchés en faisant subventionner nos exportations par le contribuable canadien? Est-ce là la nouvelle tentative, ou la nouvelle politique? Sinon, quelle est cette politique, et comment le gouvernement entend-il l'appliquer?

Les prix de vente de ces divers produits sur le Marché européen semblent indiquer que nos produits agricoles sont beaucoup plus chers que ceux qui proviennent d'autres zones concurrentielles. On n'a qu'à regarder les prix comparatifs des produits laitiers de la Nouvelle-Zélande et des nôtres sur le marché de Londres et les prix comparatifs du bacon danois et du nôtre sur le même marché. Le ministre pourrait-il dire à la Chambre ce qu'est au juste cette nouvelle politique dont le ministre de l'Agriculture a parlé et de quelle façon on y donne suite? S'agit-il d'un nouveau principe visant à subventionner les exportations, ce que nous n'avons pas encore fait et qui, même dans ce cas, n'était qu'une conséquence accidentelle de ce qui est arrivé à l'égard de la transaction? Qui a-t-il au juste dans cette affaire?

M. le président suppléant: A-t-on quelque chose à ajouter à l'égard du crédit n° 380?

M. McIlraith: Le ministre répondra-t-il à certains des points qui ont été soulevés?

L'hon. M. Churchill: Étant donné que nous avons réservé le crédit n° 380 afin de permettre à l'honorable député d'Assiniboia d'en parler à son retour, je pense qu'il serait plus sage pour moi de ne donner une réponse complète aux autres députés qui ont participé au débat que lorsqu'il aura terminé ses observations la semaine prochaine, plutôt que de tenter de répondre dans le cours délai que j'ai à ma disposition ce soir. Je ne pourrai répondre qu'en partie à certaines des questions qui ont été posées. Si l'on a étudié à fond le premier crédit, j'espère que nous pourrons continuer et adopter quelques-uns des autres crédits.

M. McIlraith: Je ne m'oppose pas à ce que nous poursuivions. Il y aura peut-être une question concernant le commerce avec l'Italie dont, j'espère, le ministre parlera lorsqu'il fera ses observations plus tard. Il semble y avoir une baisse considérable de nos exportations en Italie et j'aimerais que le ministre nous en parle lorsqu'il traitera de ce crédit plus tard. Autrement dit, je ne veux pas qu'on soit empêché d'étudier plus tard le sujet du premier crédit. A cette condition, je suis tout à fait disposé à poursuivre.

M. le président suppléant: Si je ne m'abuse, le comité désire que le crédit n° 380, qu'on appelle le premier crédit, soit réservé et que nous passions aux autres crédits.

Des voix: D'accord.

(Le crédit est réservé.)

Service des délégués commerciaux—

381. Administration et fonctionnement, \$3,747,293.

M. McIlraith: Le ministre nous expliquerait-il brièvement l'augmentation de ce crédit?

M. Benidickson: Il y a une légère augmentation dans la somme d'argent et aussi dans le nombre d'employés.

L'hon. M. Churchill: Il s'agit du service des délégués commerciaux. L'augmentation est de \$277,366, et l'accroissement de personnel est de sept.

M. Benidickson: Y a-t-il accroissement sensible du nombre de pays où nous sommes représentées, ou bien ces nouveaux pays sont-ils couverts par la rubrique "postes non attribués", à la page 476?

L'hon. M. Churchill: Nous avons ouvert un bureau à Ankara, et nous prévoyons la création de nouveaux postes dans le courant de l'année. Nous avons donc pourvu à cela.